



👉 A retenir

- ➡ Cette formation s'adresse aux permanents des Communes forestières
- ➡ La formation se tiendra le 27 novembre de 9h00 à 17h00, lieu : Maison régionale de l'innovation, 64 rue de Sully, 21000 Dijon
- ➡ Accès : tram 1 direction Quetigny, arrêt Mazen Sully
- ➡ Possibilité de logement : hôtel Kyriad à côté de la MRI de Dijon <https://dijon-est-mirande.kyriad.com/fr-fr/#L'H%C3%B4tel>. La réservation est à faire par vos soins.
- ➡ **Emmener votre ordinateur portable : des exercices seront à réaliser**

Objectif général de la formation

Avoir les clés pour accompagner une commune propriétaire d'une forêt pour établir un budget forestier et suivre son exécution.

Objectifs opérationnels :

A la fin de la formation, le participant connaîtra les principes généraux de la comptabilité publique et sera capable de :

- Accompagner une commune dans l'établissement d'un budget annexe forêt ou dans l'identification des opérations forestières (en dépenses et recettes) dans un budget principal
- Identifier les procédures de recettes et de dépenses liées à des opérations forestières
- Repérer dans un budget et dans son compte administratif les comptes en lien avec les opérations forestières
- Établir en fin d'exercice un bilan financier de l'activité forêt

PROGRAMME

27 novembre 2024 de 8h30 à 17h00

Formateur : Clément BOUSQUET, CBG Territoires

- 09h00 - 09h10 **Introduction et présentation du programme et des objectifs**
Accueil,
Présentation des objectifs et de l'ordre du jour de la formation
Méthodologie : présentation de la formation par la formateur et tour de table
- 09h10 - 09h40 **Comprendre comment une collectivité prépare et exécute son budget**
Cerner les grands principes et les enjeux budgétaires de la collectivité
Comprendre les documents budgétaires (BP, DM, BS, CA...)
Connaitre le calendrier budgétaire (préparation, vote...)
Déterminer les rôles et responsabilités des acteurs dans le calendrier budgétaire
Le vote du budget
Les virements et les décisions modificatives
Méthodologie : présentation des règles sur Powerpoint puis QCM
- 09h40 - 10h30 **Les enjeux d'équilibre budgétaire et l'importance de l'imputation des dépenses**
Comprendre les règles qui s'appliquent aux collectivités locales : les instructions budgétaires (M14, M57, M4...)
Les obligations de budget annexe
Comprendre les imputations des dépenses en investissement ou fonctionnement et les conséquences en matière d'amortissement pour les dépenses liées au bois.
Faire le bon choix de l'imputation comptable : quel chapitre choisir en fonction de la dépense
Méthodologie : présentation des règles sur PowerPoint et étude de cas pratiques : quand créer un budget annexe et comment en imputer la dépense
- 10h30 - 10h45 **PAUSE**
- 10h45 – 11h30 **Identifier la situation financière d'une commune**
Rechercher les informations sur la base de données de l'OFGL
Méthodologie : présentation des règles sur PowerPoint et calcul des indicateurs financiers ; présentation de l'outil OFGL et recherche sur l'outil.

- 11h30 - 12h30 **Identifier les flux spécifiques liés aux recettes de la filière bois**
Rechercher les informations financières dans les documents budgétaires d'un budget principal et d'un budget annexe
Méthodologie : Recherche sur l'outil OFGL et sur deux budgets
- 12h30 - 13h30 **DEJEUNER**
- 13h30 - 14h00 **Cerner les enjeux de l'exécution budgétaire : identifier les acteurs, leurs rôles et leurs responsabilités**
Identifier les rôles et responsabilité de l'ordonnateur, du comptable, de la Chambre régionale des comptes ; des régisseurs
Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable
Méthodologie : présentation des règles sur PowerPoint puis vérification de la compréhension par QCM
- 14h00 - 14h45 **Comprendre les règles d'engagement comptables et juridiques de la dépense**
Définir les notions de réalisation et d'engagement
Cerner la notion de comptabilité d'engagement, du mandatement, des rattachements,
Repérer les personnes pouvant mandater et engager la dépense
Identifier la forme de l'engagement financier et de l'engagement juridique
Repérer ce qu'est le suivi de la comptabilité d'engagement
Méthodologie : présentation des règles sur PowerPoint puis cas pratique
- 14h45 – 15h00 **PAUSE**
- 15h00 - 15h45 **Comprendre les enjeux liés à la recette**
Identifier les modalités d'émission des titres
Cerner la séparation de l'ordonnateur et du comptable
Repérer les avantages et les inconvénients d'une régie de recettes d'avances
Méthodologie : présentation des règles sur PowerPoint et échanges
- 15h45 - 16h45 **Comprendre les enjeux liés à la recette**
Présenter les principaux enjeux de la TVA sur le budget bois
Présenter les mécanismes de la récupération de la TVA par la voie fiscale et administrative
Présenter les conséquences sur le prix de la vente du bois concernant la soumission ou non à la TVA
Présenter le travail du secrétaire de mairie dans chacun des cas.
Méthodologie : présentation des règles sur PowerPoint et échanges
- 16h45 – 17h00 **CONCLUSION**

INFORMATIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

Organisme de formation

IFFC – Institut de formation forestière communale, organisme de formation de la Fédération nationale des Communes forestières.

Lieu de la formation

La formation aura lieu à la Maison régionale de l'innovation, 64 A rue de Sully, 21 000 DIJON

Accès : Tram T1 direction Quetigny, arrêt Mazen Sully

Possibilité de logement : Hôtel Kyriad à côté de la MRI de Dijon : <https://dijon-est-mirande.kyriad.com/fr-fr/#L'H%C3%B4tel>

Contact

Isabelle VERGNE, chargée de mission formation IFFC

isabelle.vergne@communesforestieres.org , 06 78 57 34 98

☞ **Contactez Isabelle Vergne, pour toute question relative à cette formation, à votre inscription ou à son accès aux personnes en situation de handicap.**

Date et horaires

Mercredi 27 novembre 2024 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Durée

7h00 de formation

Matériel nécessaire

Chaque participant viendra avec un ordinateur portable.

Coût pour le stagiaire

Coût : 250 € par personne et par jour. Ce coût est pris en charge par votre structure.

Un repas sera commandé auprès d'un traiteur et sera livré sur place.

Evaluation de la formation

La formation fera l'objet d'une évaluation à chaud par le stagiaire et d'une évaluation à froid quelques mois plus tard.

Attestation :

Une attestation de formation sera remise à chaque participant.

Formateur

Clément BOUSQUET, a fondé le cabinet CBG Territoires, cabinet en conseil des collectivités locales. Master 2 droit et gestion des finances publiques et master 2 juriste conseil des collectivités territoriales, il anime de nombreuses formations pour les élus sur les enjeux financiers et organisationnels des collectivités locales.

Public visé :

Les salariés des associations départementales, des Unions régionales et de l'équipe nationale.

Pré requis :

Cette formation est sans prérequis.

Règlement intérieur, RGPD :

Disponible sur demande et sur http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5_3185.php

✉ Pour s'inscrire :

Isabelle Vergne : isabelle.vergne@communesforestieres.org

En cas d'annulation par l'IFFC, les personnes inscrites seront informées par mail ou par téléphone



@fncofor



Fédération nationale des
Communes forestières

IFFC / FNCOFOR

13 rue du Général Bertrand - 75007 Paris

01 45 64 47 98

federation@communesforestieres.org